

Les sources du Rayet

A PROPOS DE LA ZONE HUMIDE

Localisation : Anzat-le-Luget (63)

Superficie : 21 ha

Milieux : Zones humides de tête de bassin, tourbières

Enjeu : Fonctionnement hydrologique

Type d'intervention : Restauration



Source : Tikographie

DESCRIPTION DE L'INTERVENTION

Contexte : Réflexion du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable (SIAEP) du Cézallier concernant la restructuration de son réseau d'adduction sur le secteur des sources du Rayet, où sont présentes des zones humides altérées suite à des travaux de drainage et de recalibrage du petit chevelu.

Objectifs :

- Limiter l'impact des captages d'eau potable du Rayet sur le milieu naturel, et retrouver la circulation naturelle de l'eau.

Actions :

- Assurer le rejet des trop-pleins des zones de captage le plus en amont possible
- Comblement des fossés existants et renaturation des écoulements
- Remplacement de 3 des 4 ouvrages de franchissement actuels (buses en béton) par des ouvrages à fond libre
- Réalisation d'aménagements agropastoraux sur les parcelles attenantes (mise en défens, points d'abreuvement, passages à gués)

AUTOUR DE L'INTERVENTION

Cadre d'intervention : Contrat Territorial Vert et Bleu Alagnon

Foncier : Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable (SIAEP) du Cézallier

Maîtrise d'ouvrage : Syndicat Intercommunal de Gestion de l'Alagnon et de ses affluents (SIGAL)

Partenaires : SIAEP et CEN Auvergne

Financeurs : Agence de l'eau Loire-Bretagne, Région Auvergne Rhône-Alpes, Agglo Pays d'Issoire

Coût total (TTC) : 75 600 €

Période de réalisation : Travaux réalisés en 2021